



THE
LUTHERAN
WORLD
FEDERATION

A Communion
of Churches

OBJET : Point sur le soutien aux projets des Églises membres de la FLM pour 2021-2023

Genève, le 31 octobre 2019

Chers frères et sœurs,

Nous vous saluons chaleureusement depuis le Bureau de la Communion de la Fédération luthérienne mondiale, à Genève, et vous espérons en forme.

Suite à l'adoption de la nouvelle stratégie de la FLM pour 2019-2024 par le Conseil de la FLM en juillet 2018, la direction a demandé au Bureau de la Communion d'examiner le travail réalisé autour des projets des Églises membres.

L'examen a été entamé suivant deux perspectives. Premièrement, les projets des Églises membres dépendront du nouveau programme Action en faveur de la justice qui porte principalement sur quatre thèmes et emploie la méthodologie du local à l'international puis retour au local. Deuxièmement, la réalité financière changeante doit être prise en compte. La réduction des fonds alloués aux projets des Églises membres est une réalité qui ne peut être ignorée.

À la lumière du processus engagé et compte tenu des fonds disponibles, les décisions suivantes ont été prises concernant le cycle de projets de 2021 à 2023 :

1. Il n'y aura pas d'appel à candidatures en 2019 pour de nouveaux projets.
2. Les fonds disponibles seront réservés à la poursuite des projets en cours devant se clôturer en décembre 2020, aux conditions suivantes : a) les projets doivent en être à la première ou à la deuxième phase de leur mise en œuvre ; b) le budget de la nouvelle phase doit être inférieur d'au moins 20 % à celui de la phase antérieure ; c) la prolongation pour le cycle suivant n'est pas automatique et doit remplir les critères de pertinence et de durabilité.
3. Nous prévoyons de lancer, dans les années à venir, des appels à projets portant sur la théologie et la mission ou répondant à des besoins urgents. Dans un avenir proche, de nouvelles opportunités de financement seront également ouvertes aux projets portant sur les quatre thèmes partagés de la FLM, fixés par l'Assemblée en 2017 : la justice climatique, la justice de genre, l'interreligieux & la paix et les droits humains.

La date butoir pour postuler à la poursuite des projets s'achevant en 2020 est fixée au 1^{er} janvier 2020. Veuillez noter que les candidatures tardives ne seront pas examinées. Toute candidature doit être officiellement approuvée par une Église membre de la FLM et envoyée par courrier électronique à DMDprojects@lutheranworld.org avec le descriptif de l'Église et le budget du projet. Les documents de candidature sont à télécharger sur le site internet de la FLM : <https://www.lutheranworld.org/content/member-churches-project-applications>.

Bien cordialement,



Eva Christina Nilsson
Directrice intérimaire du DMD



Yann Bovey
Chargé du soutien aux
programmes au sein du DMD